

Nombre de membres : 34

N°2024-17

En exercice : 33

Abstentions : 4

Présents : 23

Exprimés : 24

Pouvoirs : 5

Pour : 24

Votants : 28

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de réunion Communautaire La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 08 mars deux mille vingt-quatre.

Présents : Christophe Gérourard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, André Soury, Florian Vaudon, Antoine Papazian

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Jean Maynard, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles pouvoir à Richard Simonneau, Bertrand Jayat pouvoir à Christian Vignerie

Secrétaire de séance : Albert VIROULET

Objet :

Monsieur le Président rappelle que par courrier en date du 19 février 2024, monsieur le Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin a souhaité, au regard du montant de l'enveloppe financière encore disponible, ouvrir le principe du financement départemental dénommé « CDDI de 4^{ème} génération » aux communes membres de la CC Ouest Limousin.

Ce dispositif était assujéti aux conditions suivantes quant aux projets à présenter :

- Avoir été portés au CRTE, c'est-à-dire être a minima reconnus structurants pour le territoire,
- Permettre un montant de subventionnement d'au moins 10 000,00 €, donc être d'une envergure financière certaine (par exemple pour un financement à hauteur de 20% au titre du CDDI, le projet doit être de 50 000,00 € minimum)
- Être matures, c'est-à-dire en être au minimum à la phase APD, et en tout état de cause avoir un commencement d'exécution (signatures d'un marché, d'un bon de commande, etc.) sur l'exercice 2024.

A ce jour, les projets suivants ont été transmis à la Communauté de Communes Ouest Limousin :

Communes	Projets	Coûts des projets HT	Subventions CDDI attendues (taux de subvention)
Champagnac-La-Rivière	Réfection de la voie forestière de Brie	70 170,00 €	35 085,00 € (50%)
La Chapelle-Montbrandeix	Réhabilitation de la maison des Associations	83 500,00 €	25 590,00 € (30%)
Oradour-Sur-Vayres	Construction d'une Résidence Autonomie	4 650 000,00 €	697 500,00€ (15%)
Saint-Auvent	Rénovation énergétique de l'école publique	515 738,00 €	103 147,60 € (20%)
Saint-Mathieu	Renaturation de la cour de l'école du « Nauzon »	485 305,00 €	97 061,00 € (20%)

Champagnac-La-Rivière	Création d'un jardin accueillant pour la biodiversité	157 665,84 €	78 832,92 € (50%)
Marval	Création d'un bâtiment à usage locatif	78 372,00 €	15 674,40 € (20%)
Marval	Aménagement d'un bâtiment pour installation d'un professionnel de santé	53 690,00 €	10 738,00 € (20%)

Soit un total de subventions potentielles demandées de 1 063 628,92 €.

Considérant que ces projets sont tous d'intérêt communautaire, au regard des impacts qu'ils portent tant en termes d'aménagement du territoire communautaire que des services rendus aux usagers,

Considérant que ces projets sont structurants pour le territoire,

Considérant dès lors qu'il est possible que ces projets soient financés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, et sous réserve de l'instruction de ces dossiers par les services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (24 pour, 4 abstentions : madame LEFORT, monsieur GIBAUD, monsieur VARACHAUD, monsieur VILARD) :

- **EMET** un avis favorable quant à l'inscription dans le CDDI de 4^{ème} génération, des projets tels que listés dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD